

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
de La REUNION

Saint-Denis, le jeudi 12 novembre 2009

Service Protection de la Nature et Aménagement durable

SYNTHESE DES AVIS

PC : T4N2-05-CSRPN\CSRPN 2005-2010\ Réunion 2009 11

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN/n°

Matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION du 5 novembre 2009

Lieu : DIREN

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Présentation de la typologie et du zonage réglementaire des zones humides de La Réunion.
2. Présentation générale du protocole de collecte des données SINP.
3. Présentation de la plaquette d'étude d'impact.
4. Présentation du projet de nouvelle route du littoral et du cahier des charges pour une expertise écologique.
5. Présentation du projet de faucardage de l'Etang Saint Paul.
6. Présentation du projet de restauration écologique sur le site du Grand Etang.

Etaient présents :

MEMBRES : SERGE QUILICI ROLAND TROADEC ROGER LAVERGNE
JULIEN TRIOLO SONIA RIBES MARC SALAMOLARD
JACQUES ROCHAT SARAH CACERES HERMANN THOMAS
PATRICK FROUIN PIERRE BOSC ALAIN BRONDEAU
PROCURATION DE PIERRE VALADE A PIERRE BOSC

SECRETARIAT : MATTHIEU SALIMAN MARINA CORBIERE	SOUDJATA RADJASSEGARANE
--	-------------------------

EXPERTS EXTERIEURS :	FREDERIC PICOT	NELLY FOLGOAT
JEROME DULAU	FREDERIC ZELMIRE	ESTELLE GODART
DELPHINE POLLADOU	RENAUD MARTIN	

1. Présentation de la typologie et du zonage réglementaire des zones humides de La Réunion.

Le CSRPN valide donc ce travail sous réserve de compléments :

- compléter la typologie avec les mares d'altitude, en distinguant les mares temporaires et les mares pérennes.
- faire apparaître des éléments fonctionnels, au niveau du ruissellement de surface et de la circulation phréatique.

2. Présentation générale du protocole de collecte des données SINP.

Le CSRPN souhaite que le SINP se dirige à terme vers de la donnée et non de la métadonnée. Il prend acte de la démarche SINP et retient l'idée que le GT Habitats Naturels travaille sur la fiabilité des données Nature et Paysage. Ces fiches de données seraient alors validées en réunion plénière.

3. Présentation de la plaquette d'étude d'impact.

Pas d'avis. Plaquette transmise pour information.

4. Présentation du projet de nouvelle route du littoral et du cahier des charges rédigés par la DIREN pour une expertise écologique.

Pas d'avis. Eléments transmis pour information.

5. Présentation du projet de faucardage de l'Etang Saint Paul.

Le CSRPN donne un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Afin de permettre à la faune de se réfugier dans les zones proches, réaliser des interventions progressives sur des zones restreintes.
- Afin de permettre le curage naturel des canaux, prévoir le dégagement des zones d'embâcle du canal d'en travers en premier lieu.
- Prévoir une coordination étroite des interventions avec l'ouverture du cordon dunaire.
- Réaliser un suivi intégrant des analyses bactériologiques avec présentation au Conseil Scientifique de la RNN dans un délai de 2 ans.

6. Présentation du projet de restauration écologique sur le site du Grand Etang.

Le CSRPN :

1. demande que les erreurs relevées dans le diagnostic soient corrigées. (le document WORD sera transmis à la DIREN à cet effet).
2. donne un avis favorable sur l'opportunité de l'action «Verger de Bois Blanc ».
3. donne un avis favorable à l'action «Poissons de Grand Etang » avec les recommandations suivantes :
 - préférer un plan de gestion des espèces de poissons à une éradication
 - associer ce plan de gestion à une actualisation de l'inventaire de la faune aquatique

Liste de diffusion

CBNM

SAFEGE

MAIRIE DE SAINT PAUL

BIOTOPE

MAIRIE DE SAINT BENOIT

Rédacteur : M. SALIMAN

Visa :